



# MESURES SOCIALES

Des sacs taxés sont offerts par la Commune pour les personnes domiciliées, souffrant de problèmes d'incontinence.

## **Personnes suivies par le Centre médico-social :**

Le CMS distribuera aux personnes qui utilisent des protections contre l'incontinence, 60 sacs par an, en 3 fois (tous les 4 mois). Les sacs seront remis à domicile par le personnel dans le courant de chaque quadrimestre selon l'organisation de l'équipe d'Anniviers.

## **Personnes non suivies par le Centre médico-sociale :**

Elles pourront obtenir des sacs en fournissant une attestation d'un médecin ou d'une infirmière indépendante, ou d'une organisation d'aide et de soins à domicile reconnue.

L'attestation officielle est à télécharger sur le site du CMS Sierre ou sur le lien suivant:

<https://www.cms-sierre.ch/data/documents/Taxeauxsacs/AttestationAnniviers2019.pdf>.

Il faut ensuite, venir les chercher à :

- notre bureau de Vissoie, **sur rendez-vous, tél. +41 79 412 23 81** (la présence d'une collaboratrice à ce bureau n'est pas garantie), ou
- au magasin du CMS, à Sierre, Place de la Gare (ouvert du lundi au vendredi de 14h00 à 16h00).

Les sacs sont remis pour la période en cours, ainsi, une personne qui viendrait au mois de mai chercher ses sacs ne pourra pas en bénéficier pour les 4 premiers mois de l'année

